

METROPOLE – MAYOTTE

Baccalauréat professionnel**TECHNICIEN DU BÂTIMENT****Organisation et réalisation du gros œuvre (23203)****Calendrier des épreuves**

DATES	HORAIRES	EPREUVES	Nature
Lundi 9 avril au Vendredi 13 avril		UF3 – Epreuve facultative d'Education Physique et Sportive	Sportive
Jeudi 19 avril Vendredi 20 avril		U.7 – Epreuve Ponctuelle d'Education Physique et Sportive	Sportive
Suivant le choix de l'option : Vendredi 18 mai ou Jeudi 24 mai	A partir de 8h30 Durée 20 min.*	E.4 - Epreuve de langue vivante étrangère U.4 – Langue vivante Vendredi 18 mai : Allemand, Espagnol, Italien, Portugais Jeudi 24 mai : Anglais	Orale
Vendredi 18 mai ou Jeudi 24 mai	A partir de 8h30 Durée 20 min.*	UF1 – Epreuve facultative de langue vivante Vendredi 18 mai : Allemand, Espagnol, Italien, Portugais Jeudi 24 mai : Anglais	Orale
Jeudi 31 mai et Vendredi 1 ^{er} juin	A partir de 9h00 Durée : 1h00 Durée : 1h00	E.1 - Epreuve scientifique U.11 – Mathématiques U.12 – Sciences physiques et chimiques	Ecrite et Pratique
Lundi 18 juin	09h30 à 12h00	E.5 – Epreuve de français histoire-géographie enseignement moral et civique U.51 - Français	Ecrite
Lundi 18 juin	14h00 à 16h00	E.5 – Epreuve de français histoire-géographie enseignement moral et civique U.52 – Histoire, géographie et enseignement moral et civique	Ecrite
Mardi 19 juin	09h30 à 11h30	E.3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel U.35 – Prévention, santé, environnement	Ecrite
Mardi 19 juin	14h00 à 16h00	E.3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel U.34 – Economie-gestion	Ecrite
Mercredi 20 juin	10h00 à 11h30	U.6 - Arts appliqués et cultures artistiques	Ecrite
Jeudi 21 juin	13h00 à 14h00 14h00 à 18h00	E.2 – Epreuve de technologie U.21 – Analyse du dossier technique (1) (2) U.21 – Analyse technique d'un ouvrage	Ecrite
Vendredi 22 juin	13h00 à 14h00 14h00 à 18h00	E.2 – Epreuve de technologie U.22 – Analyse du dossier technique (1) (2) U.22 – Préparation et organisation de travaux	Ecrite
	A 11h00 Durée 20 min.	E.3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel U.31 – Présentation d'un dossier d'activité	Orale
	A partir de 8h30 Durée : 14 à 17h Durée : 4 à 7h	E.3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel U.32 – Mise en œuvre U.33 – Activités spécifiques et contrôles	Pratique Pratique
Mardi 10 juillet	A partir de 10h00	ECT – Epreuve de contrôle	Orale

* La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 de préparation.

(1) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21, E2/U22 ou E2/U23 pour analyser le dossier technique, support de ces trois sous-épreuves.

(2) Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves écrites.